



non respect des 3 metres de la limite séparative

Par **samy57100**, le **15/06/2011** à **18:11**

bonjour, nous sommes actuellemnt en construction d'une maison individuelle dans un lotissement. à l'achat de notre parcelle nous avons vérifié les mesure et nous sommes rendu compte qu'il manquait 80 cm de façade... suite aux réclamations faites au lotisseurs il s'est avéré qu'ils avaient mal borné le terrain et donc que le voisin, qui lui a pratiquement terminé sa maison, ne se trouve plus au 3 metres de la limite séparative de nos deux terrains... nous avions pour projet d'agrandir notre maison de ce coté (l'implantation sur le terrain nous impose une limite de construstion) et nous ne pouvons plus le faire à cause du reglement du lotissement...je précise que ce voisin à plusieurs fenetres donnant directement sur notre terrain vu qu'il se trouve à 2 metres de la limite... nous voulions savoir quels étaient les recours possibles sachant que nous avons déjà prévenu la mairie ainsi que le lotisseur et que celui-ci nous donne l'impression de vouloir laisser trainer les choses... merci d'avance pour vos réponses